

Car Company", qui est chargé de l'achat des voitures et camions, et je crois savoir qu'il achète ces articles partout où il en peut trouver entre l'Atlantique et le Pacifique. Dès le début, nous avons fait des appels de soumissions dans les formules ordinaires, mais les articles mêmes dont la fourniture a été donnée à l'entreprise sont déjà distribués, et je ne crois pas que l'on puisse trouver à redire à la répartition qui en a été faite.

M. A. K. MACLEAN: Quelle méthode a-t-on adoptée à l'égard du fourrage et des provisions de bouche?

L'hon. M. S. HUGHES: Nous avons demandé du fourrage dans toutes les parties du pays. J'invite tous les membres du Parlement et tous les acheteurs à nous faire tenir les noms des personnes en mesure de fournir du fourrage. Nous donnons ordre de faire connaître au général Benson les noms des personnes ayant des chevaux à vendre.

M. A. K. MACLEAN: Le texte de l'article 2 suit celui de la résolution relative au budget de la guerre votée par les communes anglaises, et je suppose que lorsqu'il sera inséré dans un bill il s'en rapprochera encore beaucoup. Le Gouvernement pourrait-il, s'il le jugeait à propos, faire servir une partie des sommes à être prélevées à la faveur de ce bill au soulagement de la misère par exemple, qui sévira au cours des mois prochains?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je crois que nous pourrions le faire à la faveur du paragraphe (d). C'est à dessein que nous avons donné une vaste portée à cette disposition, car il est impossible de prévoir toutes les éventualités.

M. MACDONALD: J'aimerais à inviter le ministre de la Milice à faire une déclaration officielle au sujet de la destination des troupes que l'on concentre en ce moment à Valcartier. On semble se méprendre en certaines parties du Canada sur la nature de cette concentration. Les premiers 20,000 hommes, a-t-on dit, doivent s'en aller directement en Belgique pour y entrer immédiatement dans le service actif, et c'est aussi ce que mon honorable ami aurait annoncé au ministère de la Guerre. Je ne tiens pas à obtenir de renseignements entraînant violation du secret dont il convient d'entourer les mouvements de la troupe; mais, me plaçant au point de vue des volontaires et de ceux qui s'intéressent aux personnes qui offrent leurs services, je considère que le ministre devrait communiquer à la Chambre

[M. Sam. Hughes.]

et au pays tout ce qu'il lui est permis de leur apprendre, afin que l'on sût de façon certaine quelle est la situation faite aux volontaires qui offrent d'aller prendre part à la guerre.

L'hon. M. S. HUGHES: Le décret du conseil et les communications reçues d'outre-mer—elles ont, si je ne me trompe, été déposées sur le bureau de la Chambre et publiées—apprendront à l'honorable député que les autorités anglaises ont agréé notre offre d'aide. Nous leur avons demandé quelle forme cette aide devait revêtir et elles nous ont répondu qu'une division serait accueillie avec plaisir. Nous préparons simplement l'envoi d'une division.

Nous n'avons pas à nous occuper de la destination des troupes après leur débarquement en Europe, et on ne nous a pas dit où elles seront envoyées. On aura toujours besoin d'un très grand nombre de soldats prêts à se rendre sur le terrain des hostilités sinon à aller immédiatement au feu, et je compte que nos soldats sauront, le moment venu, suivre l'exemple des autres. Nous n'avons pas le moindre renseignement à ce sujet.

M. MACDONALD: Je suppose que la division que l'on va envoyer se composera d'environ 20,000 hommes. Le ministre se propose-t-il de faire d'autres préparatifs en mobilisant de nouvelles troupes à Valcartier ou en quelque autre partie du Canada? Un grand nombre de personnes ont déjà volontairement offert leurs services, et je suis certain qu'au fur et à mesure que la guerre se continuera, le nombre des volontaires s'accroîtra très considérablement; le Gouvernement se propose-t-il de faire en sorte que ces soldats soient dressés de quelque façon particulière pour que leurs services soient plus utilisables au cas où on en aurait besoin?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il y a quelques instants je répondais pour ainsi dire à cette question de l'honorable député en disant que, outre les troupes qui seront envoyées de l'autre côté de l'océan, une certaine partie de la milice active sera chargée de la défense du Canada sur le littoral de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi qu'en d'autres lieux, mais que nous ne ferions pas autre chose pour le moment, et que pour ce dont parle l'honorable député, notre attitude dépendrait de circonstances que nous ne pouvons prévoir à l'heure actuelle.

M. MACDONALD: Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire quel service spécial est assigné à la troupe permanente d'Halifax et d'ailleurs? Les officiers de la